



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 mai 2021 à 17 h 00

AUJOURD'HUI sept mai deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 avril 2021, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Jérôme GODARD à Christine DULAC ROUGERIE

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Alparslan COSKUN, Fatima CHENNOUF-TERRASSE et Diego LANDIVAR arrivent pendant la présentation de la question n°1.

Vincent SOULIGNAC arrive pendant la présentation commune aux questions n°2 et 3 (fin du pouvoir donné à Thomas WEIBEL).

Valérie BERNARD arrive pendant le débat de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Cécile AUDET).

Alparslan COSKUN quitte la séance pendant le débat de la question n°4 et donne pouvoir à Marianne MAXIMI.

Géraldine BASTIEN arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°7 (fin du pouvoir donné à Jean-Pierre BRENAS).

Lucie MIZOULE quitte la séance avant le vote de la question n°21 et donne pouvoir à Pierre MIQUEL.

Sylviane TARDIEU quitte la séance au cours de la question n°38 et revient dans la séance avant le vote du vœu a).

Rapport N° 10
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND A LA CONFERENCE DE L'ENTENTE POUR LA MISE EN OEUVRE DES CLASSES PASSERELLES DEMOS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de leurs compétences respectives en matière culturelle et d'accompagnement au développement culturel du territoire métropolitain, la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole ont décidé de se rapprocher en vue de porter le dispositif des classes passerelles Démon.

Pour ce faire, la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole ont créé une Entente conformément aux dispositions de l'article L.5221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseil municipal ou organe délibérant d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ou de syndicat mixte est représenté par une commission spéciale nommée à cet effet. La commission spéciale est composée de trois membres. Les commissions spéciales de chaque membre composent la conférence où sont débattues les questions d'intérêt commun.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans son article L.2121-21, pose le principe selon lequel les nominations et les représentations (désignations) se font au scrutin secret. Cependant, le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Dès lors, je vous propose :

- de ne pas procéder à cette désignation au vote à bulletin secret,
- de désigner Mesdames Cécile AUDET, Estelle BRUANT et Sondès EL HAFIDHI pour siéger à la conférence de l'Entente en tant que représentants de la Ville de Clermont-Ferrand,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.


DELIBERATION

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret. Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à la majorité. Mesdames Cécile AUDET, Estelle BRUANT et Sondès EL HAFIDHI sont désignées pour siéger à la conférence de l'Entente en tant que représentants de la Ville de Clermont-Ferrand.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **12 MAI 2021**

Le Maire,



Olivier BIANCHI

